



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 03 février 2020

Délibération n° 2020-03

Date de la convocation 28/01/2020
Date de la publication : 04/02/2020

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Claude PAHU).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Vœu du Conseil Municipal : retrait du projet de réforme des retraites

Malgré la forte mobilisation en cours dans le pays depuis le 5 décembre 2019, l'examen parlementaire du projet de réforme des retraites a démarré aujourd'hui, le 3 février 2020, à l'Assemblée Nationale. Depuis le début de ce mouvement social, des millions de femmes et d'hommes se retrouvent dans les manifestations à l'appel des organisations syndicales. Elles et ils rejettent la réforme du système de retraite que veulent imposer le Président de la République et son Gouvernement.

Sur le fond, ce projet n'est pas acceptable, car il est porteur de régression de droits : alors qu'il n'y a aucune urgence financière, les hypothétiques avancées proposées par le projet du Gouvernement ne devraient être financées que par des baisses de pensions ou par l'allongement de la durée de vie au travail.

Pourtant, dans sa conférence de presse du 25 avril 2019 organisée à l'issue du Grand Débat National, le Président de la République avait exclu un recul de l'âge légal de départ à la retraite. Sept mois plus tard, le gouvernement introduit un « âge pivot » (ersatz d'âge légal) à 64 ans dans son projet de réforme. Le Président de la République voulait supprimer les régimes spéciaux dans un but de lisibilité et d'universalité du système. Aujourd'hui, ces grands principes n'existent plus puisque plusieurs régimes spéciaux seront conservés, affaiblissant considérablement les arguments d'universalité et d'égalité qui justifiaient la réforme.

Pire, le Conseil d'État, dans son avis du 24 janvier 2020, met en avant des conditions de saisine qui ne lui ont pas permis « de mener sa mission avec la sérénité et les délais de réflexion nécessaires pour garantir au mieux la sécurité juridique de l'examen auquel il a procédé » (en effet, il n'aura eu que trois semaines pour rendre son avis sur les deux textes, que le gouvernement a par ailleurs modifiés à six reprises dans cette période !). **Et le Conseil d'Etat ajoute que cette situation est « d'autant plus regrettable » qu'il s'agit d'une « réforme du système des retraites inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir [...] l'une des composantes majeures du contrat social ».**

Sur la forme, après deux ans et demi de concertation avec les partenaires sociaux et deux mois de grève, la confiance et la sérénité nécessaires à la poursuite des débats n'existent pas : le projet est rejeté majoritairement par les organisations syndicales, par une grande partie des françaises et des français, et ouvertement critiqué par le Conseil d'Etat.

Les élus aureilhanais, attachés aux valeurs de justice et de progrès social fondées sur l'intérêt général, expriment leur profond désaccord quant à cette réforme des retraites, tant sur la méthode que sur le contenu lui-même (par exemple, le souhait de recourir à 29 ordonnances inconnues à jour).

En tant qu'élus locaux, nous partageons l'objectif de mettre toujours plus de justice dans notre système social. Notre rôle est d'entendre et de relayer les inquiétudes des citoyens comme celles des agents du service public. En tant qu'employeur, nous nous sentons responsables et rappelons que de nombreux agents de la fonction publique territoriale sont concernés par la pénibilité.

Une autre réforme est possible.

Le Conseil Municipal rappelle son attachement au système de retraite par répartition, assurant la solidarité intergénérationnelle.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal demande, à la majorité de 25 voix pour et quatre abstentions (M LACABANNE, M BOYRIE, M CORNET et Mme LAGARDE), le retrait du projet présenté par le Premier ministre, afin que soient ouvertes des négociations loyales avec les organisations syndicales pour qu'un autre projet juste et solidaire, prenant en compte les facteurs de pénibilité ainsi que le dispositif de carrière longue, sans allongement de la vie au travail et porteur de progrès pour toutes et tous, soit préparé soigneusement et bâti dans une réelle concertation.

P.C.C.

Aureilhan, le 4 février 2020.

Maire,



Yannick BOUBÉE.